



# ***MAIRIE DE ROCHE LE PEYROUX***

N° 7 - Janvier 2016

## ***L'édito des élus***

Rouchounes, Rouchoux,

La fin d'année 2015 a vu notre nation une seconde fois endeuillée (après janvier dernier) par les attentats meurtriers de Paris. Cette nouvelle vague de barbarisme et d'intolérance a coûté la vie à 130 de nos concitoyens « coupables » d'être français. Passé le temps des émotions et d'une certaine rage, nous témoignons à nouveau avec force notre solidarité, notre patriotisme. Cette soirée tragique nous donne l'occasion de relativiser, donc de réfléchir sur la gravité, la portée et le véritable impact des événements extérieurs sur notre vie. Réussir à relativiser c'est sortir d'une culture du mécontentement chronique (dont certains sont imprégnés) et du nombrilisme (qui enlève toute objectivité).

Dans ce climat d'inquiétude les récentes élections régionales sont passées au second plan. Désormais les régions Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes n'en forment plus qu'une (en attente d'un nom). Ce regroupement couvre une superficie de 84 000 km<sup>2</sup> peuplée de 5,8 millions d'habitants. Il s'organise autour de la métropole bordelaise dont l'aire urbaine rassemble plus d'1,1 million d'habitants. Cette nouvelle région se distingue par l'hétérogénéité des territoires impliqués et un caractère rural assez marqué (30 % des habitants vivent dans de petites aires urbaines ou dans des espaces hors influence urbaine). Durant la structuration de cette institution régionale nous espérons que certaines « discriminations » territoriales, économiques et sociales, déjà bien ressenties en haute Corrèze, ne seront pas amplifiées.

A l'aube de cette année 2016, le conseil municipal vous adresse à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, ses meilleurs vœux de santé et de bonheur.



## **DU PONT DE ROTABOURG A LA CROIX D'ANGLARS**

✓ Fusion des communautés de communes : Le conseil municipal s'est réuni le 8 décembre dernier pour se prononcer sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) issu de la loi NOTRe et proposé par le Préfet. Ce schéma a principalement comme objectif la rationalisation des périmètres de communautés de communes existantes, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes. Pour ce qui concerne la Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne (CCGHD) le Préfet a proposé une fusion avec les 5 COM/COM suivantes : USSEL, BORT, SORNAC, EYGURANDE et LA COURTINE. Cette nouvelle structure regrouperait 80 communes et 36 497 habitants. C'est donc ce projet d'évolution de la carte intercommunale qui était soumis au vote des élus, qui ont donné à l'unanimité un avis défavorable de principe. En effet, nous ne partageons pas la volonté affichée de regroupements, imposés et généralisés, des collectivités au nom d'hypothétiques économies de fonctionnement. Par ailleurs, au vu des scénarios évoqués, les impacts financiers sur les contribuables semblent prendre une orientation « douloureuse » et nous ne pouvons cautionner une augmentation de vos charges. En tout état de cause, suite au positionnement favorable des autres COM/COM, il paraît malheureusement acquis que la CCGHD (qui elle aussi s'est prononcée contre la fusion) intégrera la future entité de Haute Corrèze dont l'installation est prévue début 2017.

✓ Achat de matériel : La commune a fait l'acquisition d'un broyeur d'accotement et d'un broyeur de végétaux (coûts respectifs : 6 780,00 € et 7 220,00 € TTC). Le premier permettra grâce aux angles de coupe autorisés par le boîtier multiplicateur et l'attelage oscillant des interventions de coupe beaucoup plus efficaces. Le second dont nous reparlerons en fin d'édito atténuera certaines contraintes liées à l'élimination des déchets verts.

✓ Accessibilité : L'ordonnance du 26 septembre 2014 fait obligation à tous les gestionnaires d'ERP (Etablissement Recevant du Public) de se mettre en conformité avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances qui exprime le principe « d'accès à tout par tous ». Comme déjà évoqué dans l'édito n° 5, notre commune est concernée à double titre par cette obligation avec la mairie et la salle polyvalente. Cette dernière ne nécessite que très peu d'aménagements : une place de parking handicapé d'une largeur minimale de 3,30 m avec double signalisation (au sol et en hauteur), et une barre d'appui dans les toilettes « handicapé ». Il n'en est pas de même pour la mairie où nous sommes tenus de modifier la rampe d'accès qui ne respecte pas le pourcentage de pente exigé (pas plus de 5%). Un devis concernant les travaux à effectuer a été établi et la mise en conformité sera réalisée cette année.

✓ Seuil des marchés publics : Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015 les marchés publics dont le montant est inférieur à 25 000 € HT sont dispensés de procédures. Ce nouveau seuil s'applique aux pouvoirs adjudicateurs comme aux entités adjudicatrices. Il les dispense des procédures de publicité et de mise en concurrence préalable, mais pas du respect des principes généraux de la commande publique (égalité de traitement des candidats et transparence).

✓ Abri bus des Chaumettes : L'abri bus des Chaumettes est enfin implanté. Fin 2014 nous avons sollicité le Conseil Départemental pour l'éventuel transfert d'une structure existante (et non utilisée) sur notre commune. Cette requête n'ayant pu aboutir, nous avons dû procéder à l'acquisition et au positionnement de l'abri bus. Ce dernier a été acheté à la société KGMAT Collectivité (2 115,68 € TTC) et installé par l'entreprise VALADE (2 222,76 € TTC).

A propos des transports scolaires (compétence du Département) il paraît utile de rappeler que les points de ramassage sont fixes et cartographiés pour toute l'année scolaire. Les enfants des Chaumettes sont associés à un point d'arrêt unique et déterminé : l'abri bus sur la place. En conséquence, le conducteur du bus est tenu de s'arrêter exclusivement à ce point, et ne peut effectuer aucun arrêt de complaisance.



✓ Travaux sur la VC 1 : Les travaux concernant le renforcement et la réfection de la VC 1 (sur une longueur de 1 440 m) ont été effectués début septembre par l'entreprise RMCL. Gageons que vous apprécierez le confort apporté sur ce tronçon, sans toutefois oublier de respecter la vitesse limitée dans notre agglomération.



✓ Poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe : En février 2015 nous avons recruté M<sup>me</sup> SIMON pour un CDD d'un an, en tant qu'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe, pour un temps partiel (12 H/mois). Ce contrat (durant lequel M<sup>me</sup> SIMON a donné toute satisfaction) se terminera le mois prochain, et nous avons estimé que cet emploi était justifié par des besoins pérennes de la collectivité. Après avoir déclaré la vacance du poste au Centre de Gestion, nous avons décidé de créer un poste d'agent technique 2<sup>e</sup> classe, à temps non complet, à raison de 3H 30 hebdomadaire (soit 14 H/mois) et ce à compter du 16 février. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget 2016.



## ZOOM SUR LES FINANCES LOCALES

### ETAT DE LA DETTE

Cette dette correspond aux engagements financiers pris par notre collectivité sous formes d'emprunts. Notre commune a eu recours à deux emprunts pour financer les actions suivantes:

- Restructuration des logements de l'école : emprunt de 50 000 €, réalisé auprès de la caisse des dépôts et consignations sur une durée de 12 ans (début le 1/04/2005 et fin le 1/04/2016).
- Travaux de voirie (VC 3 à Rotabourg) : emprunt de 40 000 €, réalisé auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne Limousin sur une durée de 15 ans (début le 1/04/2007 et fin le 1/04/2021).

✓ Vente « Lo Topi » : Suite à l'arrêt « brutal » de l'activité canoë-kayak sur le site de Val Beneyte au printemps dernier l'habitation qui servait de point d'accueil était devenue (après résiliation du bail) disponible. La commune, propriétaire du bâtiment, a reçu une proposition d'achat d'un particulier qui souhaite reprendre la gestion de la base nautique. Cette sollicitation nous a semblé très opportune, même si l'offre d'achat apparaissait assez basse (18 000 €). Après en avoir débattu en réunion de conseil municipal, et au vu des travaux de remise en état qui devront être entrepris, nous avons donné une réponse favorable au demandeur. Ce dernier souhaite devenir assez rapidement propriétaire pour entamer la restauration partielle de la maison, et se mettre en conformité sur quelques points (assainissement, route d'accès, ..). L'année 2016, avec la vidange du barrage de Marèges, ne permettra pas la reprise du canotage et sera donc mise à profit pour entreprendre les actions évoquées ci-dessus.

✓ Passerelle piétonne sur la Diège : Après une rencontre préparatoire à Roche mi septembre, l'avancement de ce projet a été de nouveau présenté lors de la réunion du Conseil Communautaire du 22 octobre. Le coût prévisionnel estimatif de cette réalisation est de 120 000 € HT. Un groupement de commande a été créé et la CCGHD a été désignée coordinateur de groupement. Le plan de financement est en cours de finalisation et le projet devrait être subventionné à hauteur de 80 % auprès des financeurs suivants:

- Conseil Départemental de la Corrèze (Contrats Territoriaux d'Aménagements 2015/2017)
- Région (Contrats de Cohésion Territoriale 2015/2017)
- Europe (programme LEADER)
- EDF (programme d'actions)

Le Conseil Communautaire, après délibération, a autorisé Jean VALADE à solliciter ces financements, à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre et à engager les démarches nécessaires pour assurer la maîtrise foncière de part et d'autre de la passerelle.

✓ Site internet de la commune : La construction de ce site, qui sera accessible très prochainement, est pratiquement achevée. Nous avons répondu favorablement au démarchage d'une société basée en Dordogne « Fire-Live », concepteur de sites internet pour les communes. Les services proposés nous ont paru très pertinents et surtout adaptés à nos besoins : simplicité d'intervention sur le contenu et investissement financier modique. En effet, le coût annuel de fonctionnement s'établira entre 100 et 110 €. N'hésitez pas lors de vos futures connexions à nous faire part de vos remarques ou propositions (une rubrique « contact » est prévue à cet effet), et d'ores et déjà, nous vous souhaitons la bienvenue sur nos pages web.

✓ Bilan sur la station d'épuration : Le Conseil Départemental apporte un appui technique à disposition des élus pour l'exploitation de leurs ouvrages d'épuration à travers le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) dont les missions ont été confiées au Laboratoire Départemental d'Analyses. Dans le cadre de cet accompagnement, deux contrôles ont été réalisés (le 15 septembre et le 9 novembre) sur notre système d'assainissement collectif (la lagune). Les prélèvements et analyses effectués ont permis de conclure sur un bilan favorable : notre station est considérée conforme. Par contre, il faudra prévoir cette année la vidange des deux bassins (la dernière remonte à 2003) et l'épandage des boues, qui heureusement ne dépassent pas la teneur de référence en cuivre (1000 mg/kg de matières sèches) fixée par l'Etat et l'Agence de l'Eau. En effet, au-delà de ce seuil l'épandage sur des terres agricoles (réglementé par l'arrêté ministériel du 8/01/98) était frappé d'interdit et il aurait été nécessaire d'évacuer les boues vers la station de traitement d'Ussel, avec bien entendu une incidence financière beaucoup plus importante.

✓ Passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition (HD) : Cette opération technique s'effectuera dans la nuit du 4 au 5 avril sur tout le territoire. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT avec une meilleure qualité de son et d'image. Les téléspectateurs concernés, ceux qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau, doivent dès maintenant s'assurer que leurs téléviseurs sont compatibles HD. Si ce n'est pas le cas ils devront s'équiper d'un adaptateur TNT HD. Pour plus d'informations vous pouvez demander une brochure en mairie, vous renseigner via le site web ou le téléphone référencés sur l'affichette jointe en fin d'édito.

### **SQUARE DE L'ÉGLISE**



✓ Installation des nouveaux compteurs ERDF : Interrogés sur cet énorme chantier (35 millions de boîtiers à poser d'ici 2021), nous vous communiquons les informations en notre possession à ce jour, informations d'ailleurs parues dans la presse. ERDF a effectivement commencé à déployer des boîtiers nouvelle génération depuis le mois dernier. Le relevé de ces compteurs électriques communicants (prénommés « linky ») ne nécessitera plus l'intervention physique d'un technicien, car la consommation sera mesurée à distance puis transmise directement au fournisseur. Les clients équipés auront la possibilité de suivre leur consommation sur internet, où les données ne seront accessibles qu'en kilowattheure. Seuls les ménages précaires auront accès à un affichage en euros. ERDF assure que les clients n'auront pas à déboursier le moindre euro lors de l'installation obligatoire de leur compteur. Cependant, certains craignent déjà que le coût de ce déploiement (5 milliards d'euros) soit répercuté à court terme sur le consommateur. Pour connaître la date de pose de votre compteur linky ERDF a mis en ligne une carte interactive et adressera un courrier à chaque foyer au moins un mois avant la date prévue pour le remplacement. Hormis l'avantage indéniable du suivi de sa consommation au quotidien, cette innovation, comme beaucoup d'autres, ne peut que malheureusement générer des suppressions d'emplois....



**REPAS INTER GÉNÉRATIONS le 25 octobre**



**COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE**

✓ SIVOM du Riffaud : Lors de son assemblée générale (Liginiac le 17 décembre), le Syndicat a proposé et mis au vote les tarifs 2016 concernant l'eau et l'assainissement (prix du m<sup>3</sup> et de l'abonnement). Les deux délégués de notre commune se sont prononcés contre l'augmentation de 5% du prix du m<sup>3</sup> d'eau mais se sont retrouvés minoritaires à l'issue du vote (9 pour, 7 contre). Les tarifs 2016 ont été ainsi fixés :

- m<sup>3</sup> d'eau : 1,73 € (1,65 € en 2015)

- Abonnement : 95,00 €

- m<sup>3</sup> assainissement : 1,10 €

- Abonnement : 60,76 €

Le devenir du Syndicat (appelé à disparaître dans le cadre de la loi NOTRe) a été évoqué. La compétence eau/assainissement sera transférée obligatoirement à notre future COM/COM en 2020. D'ici là, et sous réserve, cette compétence va demeurer optionnelle et donc toujours assurée par le SIVOM du Riffaud.

✓ Les aides à l'habitat du Conseil Départemental: Si vous avez un projet habitat, le Département peut vous soutenir en préparant votre dossier technique et administratif, ainsi que votre dossier d'aides financières. Ces dernières sont accordées pour des actions spécifiques concernant :

- l'isolation (amélioration énergétique des logements)

- la rénovation de maisons anciennes (avant 1948) présentant un caractère traditionnel

- l'accès à la propriété

- les aménagements ayant pour effet d'adapter un logement aux personnes en situation de perte d'autonomie ((agées de 20 à 59 ans) ou dépendantes (à partir de 60 ans)).

Pour plus d'informations contactez le guichet de l'habitat en Corrèze : **05 55 93 77 77**

✓ Tour du Limousin 2016 : Evoquée il y a un an en réunion de Conseil Communautaire la venue du Tour du Limousin (16 au 19 août) sur notre territoire est aujourd'hui un évènement acté. L'étape qui nous intéresse (Le Lonzac- Liginiac) se déroulera le jeudi 18 août et traversera les 13 communes de la CCGHD. Nous aurons donc la chance et le plaisir d'assister au passage de cette compétition cycliste de notoriété (dont ce sera la 49<sup>e</sup> édition) sur notre commune. A cet effet, nous ferons appel durant cet été aux « bonnes volontés » afin de positionner le jour J des signaleurs sur tous nos carrefours concernés par le tracé de la course. Le coût d'accueil de cette arrivée d'étape à Liginiac (autour de 20 000 €) sera supporté à 50 % par notre Communauté de Communes.



Notre village a perdu récemment deux des siens

Mme Raymonde DESIR et Mr Alan James TAPLIN

Le maire et le conseil municipal adressent leurs sincères condoléances aux familles

## *A PROPOS DES DÉCHETS VERTS*

Les déchets verts sont des résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts.

Ces déchets verts peuvent parfois représenter des volumes importants qui entraînent certaines contraintes en termes de destruction (interdiction du brûlage, obligation d'avoir à disposition véhicule et remorque pour une évacuation vers la décharge des Buges ou la déchetterie). Suite à l'acquisition d'un broyeur (photo ci-dessous), nous envisageons de créer un service saisonnier de broyage des végétaux à domicile. Ces interventions seraient facturées et effectuées uniquement par le personnel communal. Un règlement sera établi et communiqué très prochainement à chacun d'entre vous.

En utilisant ce service vous limiterez vos déplacements vers une décharge (gain de temps et de carburant). Par ailleurs, si vous le souhaitez, vous pourrez conserver les déchets issus du broyage, le broyat ou BRF (Bois Raméal Fragmenté) qui s'avèrent très utiles en matière de jardinage. En effet, leur emploi pour pailler le sol permet de:

- Conserver l'humidité (donc de limiter les apports d'eau)
- Fertiliser la terre (décomposition de la matière végétale)
- Limiter la pousse des mauvaises herbes
- Protéger le sol des hivers rigoureux

*En entrant dans une démarche de compostage vous effectuerez un geste économique et environnemental*

